



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1774

Approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le Museo Nacional de Arte (Munal), Ville de Mexico, et d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et le Museo de las Artes de la Universidad de Guadalajara pour l'organisation d'une deuxième exposition intitulée « los modernos » à Guadalajara

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1774 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LE MUSEO NACIONAL DE ARTE (MUNAL), VILLE DE MEXICO, ET D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LE MUSEO DE LAS ARTES DE LA UNIVERSIDAD DE GUADALAJARA POUR L'ORGANISATION D'UNE DEUXIEME EXPOSITION INTITULEE « LOS MODERNOS » A GUADALAJARA (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Lors du Conseil municipal du 28 septembre 2015, vous avez approuvé une convention relative à l'organisation d'une exposition intitulée « los modernos » au Munal, du 11 novembre 2015 au 28 février 2016, avec le Museo Nacional de Arte (Munal).

Une deuxième étape de l'exposition au Mexique a été proposée au Museo de las Artes de la Universidad de Guadalajara, du 21 avril au 10 juillet 2016. Dans ces conditions, le Munal où se déroule la première étape de l'exposition prolongera l'exposition jusqu'au 3 avril 2016.

Au vu de l'intérêt que représente cette proposition qui s'inscrit dans la politique du musée des Beaux-Arts de Lyon à l'international, dans le but de le faire mieux connaître et reconnaître comme faisant partie des musées les plus importants actuellement et au vu du succès remporté dès le début de l'exposition au Munal, cette proposition a été acceptée.

Tous les frais de transport d'œuvres, d'assurance, de scénographie, d'édition et de communication seront pris en charge par le Munal et le Museo de las Artes de la Universidad de Guadalajara. De plus, le Museo de las Artes de la Universidad de Guadalajara versera à la Ville de Lyon des frais administratifs de gestion de dossiers (loan fees), à hauteur de 10 650 euros.

Une convention établie entre le Museo de las Artes de la Universidad de Guadalajara et la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts de Lyon décrit précisément les conditions d'organisation de l'exposition.

Un avenant à la convention du Munal apportant les modifications sur les dates de présentation et l'organisation de transfert des œuvres au Museo de las Artes de la Universidad de Guadalajara est proposé.

Vu ladite convention ;

Vu ledit avenant ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Museo de las Artes de l'Universidad de Guadalajara, pour l'organisation de la deuxième étape de l'exposition « los modernos » au Munal, du 21 avril au 10 juillet 2016, est approuvée.

2. L'avenant susvisé, établi entre la Ville de Lyon et le Munal, relatif à l'organisation de l'exposition « los modernos », en date du 30 octobre 2015, est approuvé.

3. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

4. La recette correspondante sera inscrite au budget 2016, programme EXPOBA, nature 7087, fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN